

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/01/2025 - 1121 - 2019 B 02827 - 853 830 982 - A.G BAT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AG BAT 10 RUE JACQUARD 44110 CHATEAUBRIANT FRANCE	10 RUE JACQUARD 44110 CHATEAUBRIANT
SIRET 85383098200023	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

Déposé au Greffe
le 03 JAN 2025
RCS N° 193780

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées BATIMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	20 139	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	
Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	
Nom et adresse du conseil :	
Tél :	
Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	
Identité du déclarant :	
CGA	Viseur conventionné
N° d'agrément CGA	Date : 03052024 Lieu : CHATEAUBRIANT
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M GUMUS ALPARSLAN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e						
				f						
				g						
				h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
	1	2	Montant des sommes versées :							
	3	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires		Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires		Remboursements		
	5	6	7	8						
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %							
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>AG BAT</u>					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>10 RUE JACQUARD 44110 CHATEAUBRIANT</u>									
SIREN <u>8 5 3 8 3 0 9 8 2</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>				
					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 3</u>				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				010		012		
	Fonds commercial *								
	Autres *				014		016		
	Immobilisations corporelles *				028	54 398	030	25 708	28 691
	Immobilisations financières * (1)				040		042		
Total I (5)				044	54 398	048	25 708	28 691	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				050		052	
		Marchandises *				060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *				068	21 170	070	21 170
		Autres* (3)				072	31 810	074	31 810
	Valeurs mobilières de placement				080		082		
	Disponibilités				084	12 449	086	12 449	
	Charges constatées d'avance*				092		094		
	Total II				096	65 429	098	65 429	
	Total général (I + II)				110	119 827	112	25 708	94 119
PASSIF							Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			1 000	
	Écarts de réévaluation				124				
	Réserve légale				126			100	
	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)				132				
	Report à nouveau				134			43 229	
	Résultat de l'exercice				136			13 498	
	Provisions réglementées				140				
	Total I				142			57 827	
	Provisions pour risques et charges								
Total II				154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			18 750	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			6 662	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)				172			10 881	
Produits constatés d'avance				174					
Total III				176			36 292		
Total général (I + II + III)				180			94 119		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 211	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : AG BAT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	26 451	442	3 211	444		446	29 662	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	24 160	462		464		466	24 160	
	Autres immobilisations corporelles	470	577	472		474		476	577	
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	51 188	492	3 211	494		496	54 398	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 079	532	5 913	534		536	15 992
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	4 617	552	4 832	554		556	9 449
	Autres immobilisations corporelles	560	75	562	192	564		566	267
TOTAL		570	14 771	572	10 937	574		576	25 708

III	PLUS-VALUES. MOINS-VALUES
-----	---------------------------

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

(à compléter en annexe, jointe au bilan du même exercice)					
	1	2	3	4	5
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.					
	6	7	8	9	10

Immobili- sations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①		②		③		④		Court terme* ⑤		Long terme						
											19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations			590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(c) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AG BAT

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 161
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 738
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AG BAT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	3	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	204 849	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	204 849
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	1 237	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	1 240
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	114 978	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	669	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	50	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	115 697
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	90 393
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	90 393	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	204 849	
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012023
	160	au	31122023
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 5 3 8 3 0 9 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AG BAT

ADRESSE (voie) 10 RUE JACQUARD

CODE POSTAL 44110

VILLE CHATEAUBRIANT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	GUMUS	Prénom(s)	ALPARSLAN
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000
Naissance : Date	14031993	N° Département	99	Commune	SIVAS
Adresse : N°	10	Voie	RUE JACQUARD	Pays	TR
Code Postal	44110	Commune	CHATEAUBRIANT	Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 5 3 8 3 0 9 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AG BAT

ADRESSE (voie)

10 RUE JACQUARD

CODE POSTAL

44110

VILLE

CHATEAUBRIANT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

© Sape

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
10, rue Jacquard – 44 110 CHATEAUBRIANT
RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 28/06/2024
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à 10 heures,
Les associés de la **SASU A.G BAT** au capital de **1 000,00 €**, **entièrement libérées** se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par la Présidence, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Étaient présents :

Monsieur GUMUS Alparslan
Propriétaire de **mille actions**

1 000 Actions

Monsieur GUMUS Alparslan en sa qualité de **Président** préside l'assemblée.

La Présidence constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifié valable par les membres du bureau que les associés possédant ensemble **1 000 actions** sont présents ou représentés

L'assemblée réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer.

La Présidence dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence signée de tous les associés présents ou représentés, à laquelle sont joints les pouvoirs des associés représentés
- Les statuts de la société
- Le rapport spécial de la Présidence
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le rapport de gestion de la Présidence sur le marché de la société pendant l'exercice clos **le 31 décembre 2023**.

Puis elle rappelle que les associés sont réunis ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de la Présidence sur le marché de la société durant **l'exercice 2023**.
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats de l'exercice
- Rémunération de la Présidence
- Questions diverses
- Pouvoirs

La Présidence donne ensuite lecture du rapport de gestion

Cette lecture est terminée, la Présidence déclare se tenir à la disposition de l'assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient, toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes les observations qu'ils pourraient juger utiles de formuler

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

La collectivité donne acte à la Présidence de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence, approuve ledit rapport, sans aucune réserve, ainsi que les comptes de bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2023** tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un **bénéfice de 13 498 euros**.

L'assemblée générale donne quitus total et sans réserve à la Présidence pour sa gestion concernant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposés par la Présidence et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31/12/2023** de la façon suivante :

Distribution de dividendes	0 €
Réserve légale	0 €
Report à nouveau	13 498 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Années	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement
2023	0	0	0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte qu'il n'existe aucune convention de ce type.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à **onze heures**.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

La Présidence

A G BAT
10 rue Jacquard 44310 Châteaubriant
ag.bat@outlook.fr
Tél: 07 71 58 71 92 - 06 36 49 40 23
SIRET: 85383098200023

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
10, rue Jacquard – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 28/06/2024
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

La Présidence de la **SASU A.G BAT**, a l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, les comptes annuels de l'exercice **clos au 31/12/2023**.

Les convocations prescrites vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à examiner les points suivants.

I ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Pour notre année **d'exercice 2023**, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 204 849 € aboutissant à un **bénéfice de 13 498 €**.

Les charges d'exploitation se sont élevées à **183 550 €** dont notamment :

• Charges externes	114 647 €
• Rémunération du personnel et charges sociales	54 711 €
• Dotations à l'amortissement	10 937 €

Il ressort donc un **résultat d'exploitation positif de 22 539 €**

Le résultat net de l'exercice se solde donc par un bénéfice de **13 498 €**.

II PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous allons développer notre activité dans **le bâtiment** et mener des actions commerciales.

Nous continuerons à proposer un service de qualité afin de fidéliser une clientèle qui demande une offre toujours de haut niveau.

Nous espérons pour l'exercice à venir, développer le chiffre d'affaires pour dégager un bénéfice plus important.

III MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET METHODE D'EVALUATION

Nous vous signalerons que les modes de présentation et d'évaluation du bilan du compte de résultat et le d'annexe sont conforme aux règles et méthodes comptables usuelles.

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
10, rue Jacquard – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 28/06/2024
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

Sur le résultat de l'exercice :

Ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, l'exercice considéré se solde par un **bénéfice de 13 498 €**.

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposés par la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31/12/2023** de la façon suivante :

Distribution de dividendes	0 €
Réserve légale	0 €
Report à nouveau	13 498 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

<i>Années</i>	<i>Distribution globale</i>	<i>Abattement 40%</i>	<i>Sans abattement</i>
2023	0	0	0

Pour extrait certifié conforme

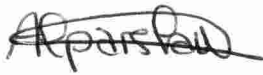
LA PRESIDENCE

A.G BAT
10 rue Jacquard 44110 Chateaubriant
ag.bat@outlook.fr
Tél: 07 71 58 71 92 - 06 36 49 40 23
SIRET: 85383098200023

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique au capital de **1 000,00 euros**
10, rue Jacquard – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/06/2024

Nom prénom	Actions	Mandataire	Signature
Monsieur GUMUS Alparslan	1000		

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique au capital de **1 000,00 euros**
10, rue Jacquard – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Madame, Messieurs, les associés

En application des dispositions des articles L223-19 du code du commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

La Présidence

A.G BAT
10 rue Jacquard 44110 Chateaubriant
ag.bat@outlook.fr
Tél: 07 71 58 71 92 - 06 36 49 40 23
SIRET: 85383098200023